

COMMUNE DE LEYCHERT

Département de l'Ariège

AR_2022_07

Arrêté municipal déterminant le numérotage des habitations

Le maire de la commune de LEYCHERT,

VU les articles L. 2212-1, L. 2212-2 L.et L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 4 novembre 2021 et du 18 juin 2022 décidant la dénomination des voies de la commune et le numérotage des habitations,

CONSIDÉRANT que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,

CONSIDÉRANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage peut être exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRÊTE

Article 1er - Le numérotage des maisons est assuré dans la commune conformément aux prescriptions du présent arrêté.

Article 2 - Sur les voies créées par délibérations des 4 novembre 2021 et 18 juin 2022, sont prescrites les numérotations suivantes :

DÉNOMINATION VOIE	NUMÉRO	LIEU-DIT	COMMUNE
Impasse de la Fount	40		LEYCHERT
Impasse des Aoumèdes	19		LEYCHERT
Impasse des Aoumèdes	47		LEYCHERT
Impasse Fleurie	21		LEYCHERT
Impasse Fleurie	41		LEYCHERT
Route de Roquefixade	12		LEYCHERT
Route de Roquefixade	60		LEYCHERT
Route de Roquefixade	68		LEYCHERT
Route de Roquefixade	72		LEYCHERT
Route de Roquefixade	88		LEYCHERT
Route de Roquefixade	102		LEYCHERT
Route de Roquefixade	116		LEYCHERT
Route de Roquefixade	124		LEYCHERT
Route de Roquefixade	126		LEYCHERT
Route de Roquefixade	132		LEYCHERT

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 12/07/2022

009-210901666-20220712-AR_2022_07-AR

DÉNOMINATION VOIE	NUMÉRO	LIEU-DIT	COMMUNE
Route de Roquefixade	217		LEYCHERT
Route de Roquefixade	235		LEYCHERT
Route de Roquefixade	314		LEYCHERT
Route de Roquefixade	342		LEYCHERT
Route de Roquefixade	348		LEYCHERT
Route de Roquefixade	382		LEYCHERT
Route de Roquefixade	408		LEYCHERT
Route de Roquefixade	412		LEYCHERT
Rue de Baget	21		LEYCHERT
Rue de Baget	27		LEYCHERT
Rue de Baget	54		LEYCHERT
Rue de la Source	20		LEYCHERT
Rue de la Source	28		LEYCHERT
Rue de la Source	38		LEYCHERT
Rue de la Source	39		LEYCHERT
Rue de la Source	42		LEYCHERT
Rue de la Source	44		LEYCHERT
Rue de la Source	56		LEYCHERT
Rue de la Source	70		LEYCHERT
Rue de la Source	88		LEYCHERT
Rue de la Source	94		LEYCHERT
Rue de la Source	104		LEYCHERT
Rue de Naouc	54		LEYCHERT
Rue de Naouc	108		LEYCHERT
Rue de Naouc	121		LEYCHERT
Rue de Naouc	142		LEYCHERT
Rue de Naouc	163		LEYCHERT
Rue de Naouc	198		LEYCHERT
Rue des Roses	21		LEYCHERT
Rue des Roses	47		LEYCHERT
Rue des Roses	75		LEYCHERT
Rue des Roses	86		LEYCHERT
Rue du Sentier cathare	22		LEYCHERT
Rue du Sentier cathare	24		LEYCHERT
Rue du Sentier cathare	57		LEYCHERT
Rue du Sentier cathare	79		LEYCHERT
Rue du Sentier cathare	89		LEYCHERT
Rue du Sentier cathare	140		LEYCHERT
Rue du Sentier cathare	144		LEYCHERT
Rue du Sentier cathare	155		LEYCHERT
Rue du Sentier cathare	159		LEYCHERT
Rue du Sentier cathare	170		LEYCHERT
Rue du Sentier cathare	273		LEYCHERT

DÉNOMINATION VOIE	NUMÉRO	LIEU-DIT	COMMUNE
Rue du Sentier cathare	365		LEYCHERT
Rue du Sentier cathare	369		LEYCHERT
Rue du Sentier cathare	370		LEYCHERT
Rue du Sentier cathare	384		LEYCHERT
Rue du Sentier cathare	400		LEYCHERT
Rue du Sentier cathare	410		LEYCHERT
Rue du Sentier cathare	462		LEYCHERT
Rue du Sentier cathare	500		LEYCHERT
Chemin de Bastia	7	Bastia	LEYCHERT
Chemin de Bastia	18	Bastia	LEYCHERT
Rue du Lavoir	38	Canalot	LEYCHERT
Rue du Lavoir	50	Canalot	LEYCHERT
Rue du Lavoir	61	Canalot	LEYCHERT
Rue du Lavoir	62	Canalot	LEYCHERT
Rue du Lavoir	85	Canalot	LEYCHERT
Rue du Lavoir	97	Canalot	LEYCHERT
Rue du Lavoir	122	Canalot	LEYCHERT
Rue du Lavoir	140	Canalot	LEYCHERT
Rue de Plandière	47	Peyriguel	LEYCHERT
Rue de Plandière	53	Peyriguel	LEYCHERT
Rue de Plandière	60	Peyriguel	LEYCHERT
Rue de Plandière	78	Peyriguel	LEYCHERT
Rue de Plandière	81	Peyriguel	LEYCHERT
Impasse des Frênes	1	Salsenac	LEYCHERT
Impasse des Frênes	7	Salsenac	LEYCHERT

Article 3 - Le numérotage comporte, pour chaque rue, une série de numéros, à raison d'un seul numéro par habitation caractérisée par une entrée principale.

Les habitations disposant de portes donnant sur des rues différentes peuvent recevoir pour chaque porte le numéro correspondant de la série de chaque rue régulièrement numérotée.

Article 4 - La série des numéros d'une rue régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et des nombres impairs pour le côté gauche de cette rue.

La numérotation métrique sera établie par un nombre représentatif de la distance en mètres entre le début de la rue et l'entrée de l'habitation. Cette façon de numéroter permet toute insertion de numéro par la suite.

Article 5 - Le numérotage est matérialisé par l'apposition d'une plaque en fonte émaillée, portant en chiffres arabes de couleur bleue sur fond blanc, le numéro de l'habitation. La plaque sera apposée de préférence sur la façade de chaque maison en haut à gauche de la porte principale (ou à défaut, au-dessus de celle-ci), ou sur le mur de clôture à gauche de l'accès naturel et piétonnier.



Article 6 - Les frais de premier établissement et de renouvellement, pour cause de changement de série, du numérotage, sont à la charge du budget communal.

Article 7 - Les frais d'entretien et de réfection du numérotage, sont à la charge des propriétaires.

Article 8 - Les propriétaires doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs maisons soient constamment nets et lisibles et conservent leurs dimensions et formes premières. Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 9 - Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

Article 10 - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 11 - Le présent arrêté sera transmis à Madame la sous-préfète et notifié aux intéressés.

Fait à LEYCHERT, le 12 juillet 2022

Le Maire,
Martine EYNAC

Le 12 juillet 2022
Pour extrait certifié conforme



RF Sous préfecture
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/07/2022 009-210901666-20220712-AR_2022_07-AR